

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 16

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Adhésion au réseau « Sites étonnants » de Corrèze Tourisme

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines souhaite adhérer au réseau « Sites étonnants », réseau de sites touristiques développé par l'agence départementale Corrèze Tourisme,
- Considérant que ce réseau regroupe et vise à promouvoir 16 sites touristiques majeurs du territoire de la Corrèze, mis particulièrement en lumière sur leur site internet,
- Considérant que l'adhésion à ce réseau permet de figurer sur la brochure papier *Sites étonnants* diffusée à 27 000 exemplaires dans tous les offices de tourisme du département, dans de nombreux hébergements et sites de visite,

- Considérant que, grâce à un *Pass Inter'Sites* qui permet au public de bénéficier d'un tarif préférentiel en circulant d'un site étonnant à l'autre, le réseau offre la possibilité de bénéficier de la fréquentation des sites majeurs de la Corrèze tels que le Château de Turenne, les Pans de Travassac, les Jardins de Colette, etc.,
- Considérant que les sites adhérents au réseau bénéficient également d'un accompagnement de Corrèze Tourisme pour s'inscrire dans la démarche du label *Destination d'Excellence*,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide l'adhésion de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au réseau « Sites étonnants » de Corrèze Tourisme moyennant un coût annuel de 475 €.

2 - Décide la mise en place du Pass Inter'Sites et d'un tarif spécifique à 6 euros.

3 - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

D/16 - 27012025

28 JAN. 2026

28 JAN. 2026